

## Carte d'identité et passeports



## Vos Cartes d'identité et Passeports

Cet article a pour but de faciliter vos démarches en rappelant ce qui a changé depuis la saisie de ces titres sur le dispositif de recueil.

- 1- Vous devez préparer votre dossier avec les pièces suivantes : votre pré-demande en ligne (site : <https://passeport.ants.gouv.fr>) ou l'imprimé CERFA retiré en mairie et rempli, une photo aux normes, votre ancien passeport ou carte d'identité périmé depuis -2ans ou un acte de naissance de moins de 3 mois, un justificatif de domicile de moins de 1 an, 1 timbre fiscal :
  - pour le passeport : majeur : 86€, mineur de +15ans : 42€, mineur -15ans : 17€
  - pour perte ou vol de carte d'identité : 25€
- 2- **La prise de rendez-vous est impérative** afin de saisir votre dossier sur le dispositif mais aussi pour venir récupérer votre titre.
- 3- Étant donné le nombre de communes que nous devons satisfaire, les délais de rendez-vous se sont allongés 6 à 8 semaines actuellement. Prenez vos dispositions si vous avez besoin de votre titre dans les mois à venir.
- 4- **AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE SAISI.**